

## La Ville de Cachan instaure la gratuité de ses bibliothèques pour l'ensemble des Cachanais



Le 15 juillet 2024,

**Lors du Conseil municipal du 11 juillet 2024, la Maire de Cachan a annoncé la mise en place de la gratuité des trois bibliothèques municipales pour l'ensemble de ses habitants. Cette initiative vise à rendre la culture et le savoir accessibles à tous, en supprimant les barrières financières et en simplifiant l'accès aux ressources documentaires.**

Cachan dispose de trois bibliothèques municipales : la médiathèque Toni Morrison, située en centre-ville, et les bibliothèques annexes La Plaine et Cité-Jardins. Ces établissements ont pour mission de promouvoir la lecture, l'information, la formation, la recherche documentaire, l'éducation, la culture et les loisirs.

### **Faciliter l'accès à la culture au plus grand nombre**

Avec la volonté de rendre la culture accessible au plus grand nombre, la Ville de Cachan a régulièrement adapté sa politique tarifaire au cours des deux dernières décennies. En 2004, la cotisation annuelle pour un adulte cachanais s'élevait à 9 euros, avant d'être réduite à 5 euros depuis 2010.

En 2023, suite à la démarche de concertation #TaParoleCompte dédiée à la jeunesse cachanaise et pour répondre à une partie des besoins exprimés, la Ville a étendu les horaires d'accueil de la médiathèque Toni Morrison de 19h à 22h, du mardi au samedi. Depuis sa mise en place, cette extension des horaires rencontre un vif succès, offrant un espace de travail en soirée aux lycéens et étudiants, accessible gratuitement sur présentation d'une carte de lycéen, d'une carte étudiante ou d'un justificatif France Travail.

*« La Ville franchit aujourd'hui une nouvelle étape dans sa politique d'accès aux biens culturels en rendant l'ensemble de ses bibliothèques gratuit pour ses habitants. Les bibliothèques, comme vecteurs d'émancipation, visent à lutter contre toutes les formes d'inégalités et de fractures numériques en offrant des ressources, des équipements et des services diversifiés dans des espaces conviviaux où chacun peut travailler, se rencontrer, se distraire ou apprendre. » - **Hélène de Comarmond, Maire de Cachan***

En outre, cette mesure simplifiera l'inscription des habitants, favorisera l'accès des publics empêchés (seniors, jeunes adultes, étudiants) et permettra aux personnels des bibliothèques de se consacrer pleinement à la médiation culturelle.

**Contact presse** - Tom CHEVALLIER

06.46.49.74.42 - tom.chevallier@ville-cachan.fr